### CONFERENCE SUISSE DES IMPÔTS

Union des autorités fiscales suisses

### SCHWEIZERISCHE STEUERKONFERENZ

Vereinigung der schweiz. Steuerbehörden

### CONFERENZA FISCALE SVIZZERA

Associazione delle autorità fiscali svizzere

### Le projet pilote

Erwin Widmer, président du groupe de travail "Nouveau certificat de salaire"

Folie 1	Nouveau certificat de salaire	
	Projet pilote	
	Projet pilote NCS Conference de presse, 21.06.2005 1	
folie 2	Projet - Objectif	
	#Appliquer un NCS viable au niveau de la pratique	
	Questions: Le NCS est-il  # applicable techniquement ?  # acceptable administrativement ?	
	** raisonnable économiquement et fiscalement ?  Projet pliote NCS Conférence de presse, 21.08.2005 2	
olie 3	À préciser	
	<ul> <li>% Quel sera le coût de l'application du NCS ?</li> <li>% Quelle sera la charge administrative après entrée en application du NCS ?</li> </ul>	
	# Quels seront les effets du NCS sur la charge, fiscale et sociale, - des employeurs ?	
	<ul> <li>des employeurs ?</li> <li>Quelles seront les conséquences des coûts dans les domaines du conseil externe et de l'informatique ?</li> </ul>	

### Folie 4



### Folie 5

# Conférence suisse des impôts La CSI # regroupe l'ensemble des autorités fiscales suisses (cantons et Confédération) # est responsable de ce projet # crée et dirige un centre d'information au service des employeurs participant au projet pilote # décide de l'introduction du NCS # publie un condensé du rapport final

### Folie 6

## Groupe de travail «Certificat de salaire» Le groupe de travail sest constitué de représentants de la CSI et des associations faîtières de l'économie (economiesuisse, Union suisse des arts et métiers, Union patronale suisse) proprouve et confirme la participation des employeurs au projet pilote examine les questions matérielles et formelles qui se posent au cours de l'évolution du projet analyse les résultats approuve le rapport final à l'intention de la CSI

### Folie 7

## Centre d'information Le centre d'information est au service des employeurs participant au projet pilote. #Il s'occupe de la partie administrative du projet. #Il aide les employeurs du projet pilote. #Il recueille les résultats du test pour le groupe de travail.

### Folie 8

### Confidentialité

- \* La CSI garantit la confidentialité des données traitées fournies par l'employeur participant au projet pilote.

  Ces données **ne sont pas** communiquées aux
- Les données ne sont pas communiques aux autorités de taxation compétentes.

  Les données concernant le salaire ou l'entreprise sont communiquées uniquement aux membres du groupe de travail ne travaillant pas pour une autorité fiscale.
- Tous les membres du groupe de travail sont tenus au secret de fonction.



### Folie 9

### Tâches des employeurs du projet pilote

- Examiner la possibilité d'intégrer le fournisseur des logiciels au projet
  S'annoncer auprès du centre d'information

- # Appliquer le NCS conformément aux directives changer la méthode de comptabilité concernant le salaire pour la période allant jusqu'à fin 2005 OU
- ou
   procéder à une simulation

  Participer à la réunion d'échange des expériences
  (participation volontaire)
- Remplir le questionnaire et le renvoyer au service
- V<u>ariante</u>
  Déposer uniquement le questionnaire dûment rempli.

### Folie 10

### **Planification**

# 21 juin 2005 Lancement du projet: conférence de presse
# Juin à septembre 2005 Inscription auprès du centre d'information
# Juillet 2005 à janv. 2006 Introduction du NCS
# Février/mars 2006 Réunion d'échange des expériences
# Auril 2006 # Avril 2006 # Mai 2006 Analyse des résultats Approbation du rapport final

Décision de la CSI